

Revalorisation du milieu de carrière enseignante : c'est toute la première moitié des grilles de rémunération qu'il faut revaloriser !

Un amendement (1) proposé par la députée Anne Genetet, anciennement ministre de l'Education nationale pendant quelques mois, relance un projet de revalorisation du milieu de la carrière des enseignants des premier et second degrés formulé début 2025 et abandonné en septembre de la même année pour raison budgétaire (2). Les mesures présentées en 2025 prévoyaient de réduire la durée de maintien dans certains échelons en milieu de grille pour ramener la durée du parcours du 1er au 11ème échelon de 26 années à 23,5 années. Ce projet augmentait le taux de promotion à la hors classe de 23% à 29% (3). Mais les deux « accélérations » d'échelon d'une année étaient supprimées (sans doute pour limiter le coût de cette « revalorisation »).

L'amendement présenté par l'ancienne ministre A. Genetet rappelle ce que le projet de décret de 2025 proposait et, en l'absence de détails, on peut supposer qu'il reprendrait les mêmes mesures. Le budget total alloué à ces mesures s'élèverait à 23 millions d'euros dont un peu moins de 12 millions d'euros pour l'enseignement secondaire public qui comptait 389 050 professeurs en 2026 (4). La simple division de la somme allouée au second degré par le nombre total d'enseignants de ce degré donne 32 euros pour une année scolaire, ce qui représente bien peu par professeur pour une réduction de progression de carrière de 2,5 années. Et cette réduction laissera encore de côté les professeurs à partir de l'échelon 9, ayant mis au moins 18 années pour y parvenir, qui ne sont éligibles à la hors classe qu'à partir de 4 années d'ancienneté dans cet échelon, même en portant le taux d'accès à ce grade à 29% des promouvables.

Cet amendement, s'il finit par être adopté dans le futur budget 2027 :

- ➔ ne revalorisera pas suffisamment les milieux de carrière
- ➔ maintient des traitements insuffisants sur les 9/11 de la classe normale de tous les corps de l'enseignement secondaire
- ➔ ne s'accompagne d'aucune revalorisation de primes ou indemnités, qu'elles soient conditionnées ou non à des tâches supplémentaires
- ➔ ne participera donc pas à un retour d'attractivité de la carrière enseignante.

Pour le SAGES, une vraie revalorisation consisterait à supprimer les trois premiers échelons de la classe normale (5) pour remonter la rémunération de départ dans la moyenne de l'OCDE (6), de l'ajout en sommet de grille des 3 derniers échelons de la hors classe qui disparaît, et un accès plus large à la classe exceptionnelle. Une revalorisation des primes et indemnités au même niveau que celles perçues par les autres agents de catégorie A non enseignants de la fonction publique est également indispensable non seulement pour réduire un écart injustifiable avec ces autres agents mais surtout pour rémunérer les nombreuses tâches supplémentaires qui sont venues s'ajouter aux ORS des professeurs ces 20 dernières années (7) et jamais rémunérées, si toutefois elles l'étaient, à leur juste valeur.

Le gouvernement a promis hier lundi 26 octobre de débloquer des moyens importants pour satisfaire à la plupart des demandes des lycéens et des étudiants pour améliorer leurs conditions d'études et dont bénéficieront indirectement leurs professeurs (8). Il ne peut donc plus opposer aux professeurs et à leurs syndicats un manque d'argent pour ne pas revaloriser leur salaire et leurs indemnités.

1 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/3210C/CIION_FIN/CF2675

2 <https://www.aefinfo.fr/depeche/734270-metier-enseignant-faute-darbitrage-budgetaire-les-mesures-pour-revaloriser-les-milieux-de-carriere-en-suspens>

3 <https://www.cafepedagogique.net/2025/04/11/salaire-des-milieux-de-carriere->

[enseignante-des-propositions-du-ministere/](#)

4 <https://www.education.gouv.fr/depp/l-education-nationale-en-chiffres-edition-2026-505326>

5 Ou la hausse des indices des premiers échelons comme cela a été fait pour les maîtres de conférences en 2013 afin de tenir compte de l'âge plus élevé des entrants dans ce corps comparé à celui des autres corps enseignants, notamment des agrégés avec lesquels ils partagent le même indice terminal pour la classe normale

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027296555>

6 <https://www.oecd.org/fr/data/indicators/teachers-salaries.html>

7 https://le-sages.org/documents2/Mouvement_social_FP_29sept2026.pdf

8 La réduction du nombre d'élèves à 28 en classe de seconde, la « révision » des modalités du contrôle continu en classe de première, source de pression sur les professeurs pour augmenter les notes des évaluations, l'embauche de 500 PsyEN, infirmiers et assistants de service social, et l'amélioration du bâti scolaire et universitaire pour des conditions de travail décentes

<https://www.education.gouv.fr/lyceens-etudiants-ce-qui-change-pour-vous-506143>

